

## ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE L'YONNE

---

### ANNONCE ASSEMBLEE GENERALE

---

Le comité départemental de l'Yonne annonce la tenue de son assemblée générale électorale qui se déroulera le lundi 6 juillet 2020 à 19 h 30, Salle Polyvalente de Paron, Complexe sportif Roger Treillé, rue du Stade 89100 PARON.

Conformément aux statuts du comité départemental de l'Yonne, l'assemblée générale réunira les présidents des associations affiliées, ou à défaut un licencié du club mandaté par le président.

Au cours de cette assemblée générale, se tiendra notamment l'élection du comité directeur pour l'Olympiade 2020/2024, et l'élection des représentants départementaux des clubs aux assemblées générales de la fédération et de la ligue régionale. L'ordre du jour complet sera communiqué avec les convocations pour l'assemblée générale.

Dans le cadre de cette assemblée générale, le comité départemental de l'Yonne lance un appel à candidature pour les mandats de représentant des clubs aux assemblées générales de la fédération et de la ligue régionale Bourgogne/Franche-Comté.

En application de l'article 12 des statuts de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées le comité départemental de l'Yonne dispose de **4** postes de représentants départementaux des clubs à pourvoir (2 représentants pour l'assemblée générale de la fédération, plus 2 pour la ligue régionale).

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le mardi 16 juin 2020, soit 20 jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Les convocations seront transmises au plus tard au 21 juin 2020 (15 jours francs avant l'assemblée générale).

Gilles VENET, Président